

UFF EURO VALEUR ISR

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2020

Myria Asset Management
GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	11
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « EURO VALEUR ISR M »	14
Rapport certifié du commissaire aux comptes	18

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2020**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Fabien CRÉGUT

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :

- FR0010286898 UFF EURO VALEUR part C
- FR0007387543 UFF EURO VALEUR part X

CLASSIFICATION : Actions des pays de la zone Euro

AFFECTATION DES RÉSULTATS

La capitalisation pure pour les parts C : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

La capitalisation et/ou distribution pure pour les parts X : La société de gestion décide chaque année de la distribution et/ou de la capitalisation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître Euro Valeur ISR M. Le reste est investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître c'est à dire « *de capter les potentialités financières des économies et des marchés d'actions des pays de la zone euro en investissant sur les titres dont l'évaluation boursière est attractive au regard de la valeur des actifs des sociétés émettrices et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable)* ».

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est l'indice Euro Stoxx® Large.

L'indice Euro Stoxx® Large est un indice construit à partir de grandes capitalisations boursières de la zone Euro (dividendes réinvestis), établi et publié par la société Stoxx Limited. Cet indice est administré par Euronext et est disponible sur le site : www.euronext.com

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître EURO VALEUR ISR M, présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions de la zone Euro. En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.

Le reste du portefeuille, soit au maximum 25% de l'actif, pourra être investi en toutes catégories de valeurs mobilières françaises ou étrangères, et notamment en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- *analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques.*
- *en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondèrera ou sous-pondèrera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indice de référence.*
- *pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.*

Critères extra-financiers :

La sélection des titres et des instruments se fera en appliquant le filtre ISR Best-in-Class. Ce filtre permet d'exclure les valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance). La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research. Les valeurs sont catégorisées par secteur : au sein de chaque secteur, les 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont écartées. Ainsi, les deux derniers déciles en score ESG de l'univers d'investissement seront à tout moment exclus.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- o *émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;*
- o *gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;*
- o *indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.*

Il est par ailleurs précisé que les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité et que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI.

Toutefois, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil de notation extra financière développé par le gestionnaire financier, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est supérieur à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra néanmoins sélectionner des valeurs ou des titres (tels que des titres de créance ou des sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI) ne disposant pas d'un score ESG.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « EURO VALEUR ISR M ». Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque actions**

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé à 100% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

➤ **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en oeuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8. L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.

➤ **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risque juridique**

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

➤ **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**

La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF MAÎTRE EURO VALEUR ISR M

➤ ***Les actifs hors dérivés intégrés***

- Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille comprendra au minimum 75% d'actions cotées d'émetteurs de l'Union Européenne éligibles au PEA et dans la zone euro pour 60% au moins du portefeuille.

Au-delà de ce minimum, le portefeuille pourra également comprendre des certificats d'investissement, des droits ou bons de souscription, provenant des titres détenus ou achetés en vue de l'acquisition des actions issues de ces valeurs.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques, relever de grosses et moyennes capitalisations et être libellés en devises de pays de l'Union Européenne, et accessoirement en autres devises.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra comprendre jusqu'à 25% des titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le portefeuille pourra être investi en obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, en titres participatifs et en titres subordonnés. La durée de vie restant à courir de ces titres lors de l'acquisition pourra être inférieure ou supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement de la zone Euro. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Ainsi, la détention de titres d'un émetteur non noté ou de rating inférieur à A (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) est limitée à 3% maximum de l'actif net.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation.

Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.

Les titres détenus seront libellés en devises de pays de l'Union Européenne, et accessoirement en autres devises.

- Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion.

Ces OPC appartiendront aux classes :

- « actions françaises », « actions de pays de la zone euro », « actions des pays de l'Union Européenne » et « actions internationales » déclarant une spécificité géographique ou sectorielle, dans le but de réaliser l'objectif de gestion,

- « monétaire » et « monétaire court terme », dans le but de gérer les excédents de trésorerie.

➤ **Les instruments dérivés**

Le FCP pourra recourir à des instruments dérivés futures et options sur actions, taux et indices boursiers, achat et vente de devises à terme, swaps de taux et de devises. Ces instruments dérivés seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré.

Ces opérations seront réalisées dans le but :

- *d'ajuster le portefeuille aux perspectives d'évolution de la courbe des taux,*
- *d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et des taux,*
- *et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, sur les taux et sur les devises.*

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions ainsi que des droits et des warrants pouvant notamment provenir du détachement de titres en portefeuille. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

L'utilisation de ces instruments aura pour but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions ou des taux, ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts, mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

- *Nature des opérations*
 - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier*
 - Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier*
- *Nature des interventions*
 - Gestion de la trésorerie de l'OPCVM*
 - Optimisation des revenus de l'OPCVM*
- *Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations*
 - Obligations*
 - Actions*
 - Titres de créance négociables*
 - Instruments du marché monétaire*
- *Niveau d'utilisation maximale autorisé : 15% de l'actif net*
- *Effets de levier éventuels : Néant.*

- Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».
- Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

➤ **Les garanties financières**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres, le fonds peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Le risque de contrepartie dans les transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% des actifs nets du FCP lorsque la contrepartie est un établissement de crédit tel que défini par la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

Les garanties financières reçues sont essentiellement constituées en espèces.

Toute garantie financière donnée ou reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : toute garantie financière en titres doit être liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ;
- Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit ;
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit ;
- Corrélacion : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : L'ensemble des titres d'un même émetteur reçus en garantie de toutes les contreparties ne peut dépasser 20% de l'actif net ;
- Conservation : les garanties financières reçues sont détenues par le Dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Cessibilité : les garanties financières sont cessibles à tout moment ;
- Absence de réutilisation des garanties « titres » : les garanties financières autres que les espèces ne peuvent ni être vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie ;
- Réutilisation des garanties reçues en espèces : elles sont, soit placées en dépôt auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'État de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaire court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaire court terme ».

CHANGEMENTS INTERVENUS

- **Pour le fonds maître « EURO VALEUR ISR M »**

11 février 2020 : le fonds **EURO VALEUR M** a obtenu le label ISR. Nouvelle dénomination du fonds: **EURO VALEUR ISR M**

- **Pour le fonds nourricier « UFF EURO VALEUR ISR »**

11 février 2020 : nouvelle dénomination du fonds **UFF EURO VALEUR** en **UFF EURO VALEUR ISR**

10 février 2020 : la part D a été complètement rachetée

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2019.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2019, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2019 : 12, dont 6 preneurs de risque.

Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2019 : 746 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :
 - 502 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
 - 243 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
 - 668 milliers d'euros de rémunérations fixes,
 - 77 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 6 bénéficiaires.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds étant nourricier du FCP « EURO VALEUR ISR M », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier 0.50% maximum TTC de frais de gestion ainsi que d'autres frais indirects (L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés).

Le taux de frais de gestion appliqué pour l'exercice sur la base de l'actif net TTC est de: 1,35% pour les part C et X.

Le taux de frais prélevés par le fonds maître au titre de l'exercice clos au 30/09/2020 est de 0,68%.

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

CRITÈRES ESG

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Aviva Investors France.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement.

Aviva Investors, dénomination sous laquelle sont regroupées l'ensemble des entités de gestion d'actifs du Groupe Aviva, est acteur du développement et de la promotion ISR en tant que signataire fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), membre fondateur des Principes pour une assurance responsable (PSI) et en participant à la promotion du Carbon Disclosure Project.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, Aviva Investors France exclut de façon systématique certains secteurs comme celui lié à la fabrication ou le commerce d'armes controversées et l'industrie du tabac pour tous les fonds dédiés au client Aviva France. Le désinvestissement graduel relatif au tabac fut introduit en 2017 car le groupe d'assurance a estimé que soutenir cette industrie par le biais de ses investissements était incompatible avec ses valeurs d'assureur responsable.

Plus largement, Aviva Investors France est responsable de l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion pour les actifs sous gestion entrant dans son périmètre Cette intégration s'effectue à différents niveaux, notamment par :

- La mise à disposition d'analyse ESG auprès des gérants
- Le déploiement d'une politique actionnariale responsable par le biais d'une activité d'engagement de vote et le soutien de l'équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI).

Aviva Investors France améliore la prise en compte des risques et opportunités associés à ces facteurs au moment de la décision d'investissement. Cela nous permet d'anticiper, voire de diminuer les risques relatifs à ces investissements.

La prise en compte des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement d'Aviva Investors France. Ce dernier tient compte de l'environnement de marché, des tendances sectorielles, et des spécificités propres à chaque classe d'actifs.

L'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion financière se fait via le fournisseur MSCI ESG Research, dont les données sont mises à disposition de la gestion via l'outil front-to-back Aladdin BRS. Aviva Investors France utilise également sa recherche interne ESG, l'expertise de son équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI), des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG sur les entreprises ou secteurs d'activités dans lesquels elle investit.

Aviva Investors France a plus spécifiquement développé une gamme de produits financiers ISR labellisés.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Aviva Investors France, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures par elle appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien www.avivainvestors.fr).

Politique de vote

En tant qu'investisseur de long terme, le statut d'Aviva Investors France s'apparente, pour les entreprises dans lesquelles Aviva Investors France investit, à celui d'un partenaire avec lequel elles discutent régulièrement de leur situation, des évolutions qu'elles entendent conduire et des politiques qu'elles mettent en place ; ces discussions sont notamment l'occasion d'évoquer l'ensemble des thématiques associées au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises afin d'orienter leur mode de fonctionnement vers des pratiques conformes aux principes ESG.

Cet engagement d'Aviva Investors France trouve également sa traduction dans la politique de vote aux assemblées des entreprises, politique dont les principes sont rappelés sur le site internet de la société de gestion (www.avivainvestors.fr).

Notre équipe GRI coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Nos équipes de gestion en France prennent le relais et animent cette activité aux niveaux local et européen.

Dans le cas où la collaboration de l'équipe GRI avec une entreprise sur des critères ESG échoue, elle peut choisir -en dernier recours- de suspendre tout investissement dans cette entreprise.

Rapport ESG et Climat

Vous pouvez consulter le rapport ESG et Climat sur notre site internet : www.avivainvestors.fr. Les éléments d'information qui sont présentés dans ce rapport illustrent les engagements et réalisations d'Aviva Investors France et du Groupe Aviva en matière d'accompagnement de la transition énergétique à travers des exemples tangibles comme l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion et la mesure de l'empreinte carbone, disponible dans les rapports mensuels des fonds.

Aviva Investors France a intégré aux outils d'analyse des critères ESG existants des modules spécifiques dédiés à la prise en compte du risque climatique. L'outil d'évaluation de l'intensité carbone est utilisé pour évaluer ce risque. Il établit un indice d'exposition fondé sur l'intensité carbone des activités des sociétés dont Aviva détient des titres, la part de leurs opérations soumises à des réglementations carbone strictes et la qualité des procédés de management du risque carbone qu'elles ont mis en œuvre.

Depuis 2017, l'intensité carbone de chaque fonds est affichée sur le document de reporting mensuel, permettant ainsi aux investisseurs de comparer la performance carbone du fonds par rapport à son indice de référence et suivre son évolution dans le temps.

Notre démarche d'investisseur responsable repose sur trois axes stratégiques :

- l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement
- l'engagement actionnarial
- la participation aux initiatives de place

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION (SFTR) : Néant.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

POURCENTAGE DE TITRE PEA

Le fonds est composé de titres PEA à hauteur de 100,00%.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« EURO VALEUR ISR M »

EURO VALEUR ISR M - LE RAPPORT DE AVIVA INVESTORS FRANCE **OCTOBRE 2019 - SEPTEMBRE 2020**

La croissance mondiale n'a progressé que de 2,9% en 2019, son rythme le plus faible depuis 2009. Les politiques monétaires accommodantes n'ont que très partiellement amorti les effets des incertitudes liées au Brexit et au conflit commercial sino-américain. L'année 2020 a débuté avec l'espoir d'un redressement de la croissance mondiale, dans le sillage notamment de la signature, mi-janvier, de l'accord commercial partiel entre les États-Unis et la Chine mais aussi des effets décalés des assouplissements monétaires de 2019. Cet espoir a malheureusement fait long feu avec un scénario imprévisible et inédit : la pandémie de Covid-19.

Ce nouveau coronavirus a tout d'abord frappé la Chine en janvier puis l'Asie. L'épidémie s'est ensuite successivement étendue à l'Europe, aux États-Unis et à l'hémisphère sud. Face à l'urgence sanitaire, des mesures de confinement et de distanciation sociale inédites ont été prises dans de nombreux pays. Elles ont provoqué l'arrêt brutal d'une grande partie de l'économie avec un choc d'offre en coupant les chaînes d'approvisionnement et surtout un choc de demande. Les secteurs exigeant des interactions sociales – secteur aérien, tourisme, services – se sont retrouvés à l'arrêt total. Le « Grand confinement » a provoqué la récession mondiale la plus profonde depuis la Grande Dépression. Le PIB des pays de l'OCDE a reculé en rythme trimestriel de 0,9% au premier trimestre puis de 9,8% au deuxième, et ce avec de fortes disparités entre pays. Les échanges mondiaux se sont également effondrés. De nombreux pays ont mis en place des mécanismes de chômage partiel ou des subventions aux salaires pour tenter d'amortir les effets dévastateurs sur l'emploi.

Gouvernements et banques centrales ont déployé, de manière coordonnée, des mesures de soutien fiscal et monétaire sans précédent pour amortir le choc sur les revenus des ménages et des entreprises, et ainsi éviter une récession durable. Les mesures fiscales déployées sont estimées par le FMI à 12.000 milliards de dollars, soit 14% du PIB mondial. La dette publique mondiale s'est envolée à 100% du PIB, un niveau jamais atteint.

Même si l'activité a fortement rebondi lors de la réouverture progressive des économies en mai et juin, la durée et l'intensité du choc demeurent très incertaines. Son rythme, largement conditionné à la découverte d'un vaccin ou d'un traitement contre la Covid-19, est d'autant plus incertain que de nouvelles mesures de restriction ont été prises, notamment en Europe, au début de l'automne dans la crainte d'une deuxième vague de l'épidémie. La distanciation sociale « volontaire » des populations freine également, selon le FMI, la reprise.

Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB mondial devrait chuter de 4,4% en 2020, avec des écarts significatifs entre pays. Le PIB des économies avancées devrait reculer de 5,8%. Le rebond mondial de 5,5% attendu en 2021 (+3,9% pour les économies avancées), également très hétérogène d'un pays à l'autre, ne permettra pas de recouvrer les niveaux de PIB d'avant crise. La Covid-19 est pour le moment un choc désinflationniste. En principe, les mesures budgétaires et monétaires ne devraient pas faire remonter l'inflation dans l'immédiat. À quoi s'ajoute la chute des prix du pétrole à des plus bas depuis mi-2017.

La croissance américaine a ralenti en 2019 à 2,2%, au plus bas depuis trois ans. Les États-Unis, qui sont très rapidement devenus le plus grand foyer de propagation de l'épidémie, ont vu, selon l'OCDE, leur PIB reculer, en rythme trimestriel, de 1,3% au premier trimestre puis de 9,5% au deuxième. L'administration Trump a fait voter fin mars un plan de relance sans précédent de 2.000 milliards de

dollars, notamment en faveur des ménages à plus bas revenus. La reprise économique qui s'est progressivement amorcée est jugée « très incertaine » par Jerome Powell, le président de la Fed. Alors que les principales mesures de soutien aux ménages ont pris fin début août, il continue à appeler de ses vœux un nouveau volet fiscal notamment pour soutenir la consommation et le moral des ménages. Mais le vote était toujours bloqué fin septembre au Congrès en raison du durcissement de la campagne pour les élections du 3 novembre. Le regain de tensions avec la Chine ces derniers mois est également un élément d'incertitude. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB américain devrait reculer de 4,3% cette année pour rebondir de 3,5% l'an prochain.

Après une croissance limitée à 1,3% en 2019, et un net ralentissement en fin d'année, la zone euro est, avec le Royaume-Uni, la zone la plus touchée par la pandémie. C'est là que les confinements ont été les plus sévères. Après un repli de 3,6% au premier trimestre, le PIB de la zone a chuté de 12,1% au deuxième trimestre avec des écarts marqués entre pays. L'Espagne, l'Italie et la France sont les plus touchées tandis que l'Allemagne, dont l'économie est moins exposée aux secteurs liés aux interactions sociales et au tourisme, a connu un repli un peu moins brutal. Face aux énormes moyens budgétaires déployés par les États, Bruxelles a suspendu le pacte de stabilité et les contraintes budgétaires de la zone euro. En juillet, l'accord historique sur un projet de plan de relance budgétaire européen de 750 milliards d'euros, financé pour la première fois par de la dette commune, a été salué. Alors que la reprise post-confinement marquait des signes d'essoufflement au cours du troisième trimestre, l'Europe est confrontée à une résurgence de la Covid-19 depuis août qui alimentent les inquiétudes sur les perspectives de croissance. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB de la zone euro devrait reculer de 8,3% cette année pour rebondir de 5,2% l'an prochain.

Banques centrales

Déjà ultra-accommodantes en 2019, les grandes banques centrales ont, face à la menace de récession, assoupli encore davantage, dès mars, leur politique monétaire avec des mesures exceptionnelles d'une ampleur inédite : baisse de taux et politique de taux zéro dans les pays développés, montée en puissance des programmes de rachat d'actifs, interventions ciblées dans certains segments financiers. En rachetant massivement sur les marchés de la dette souveraine et désormais d'entreprises, les banques centrales visent à soulager les banques pour les inciter à maintenir, voire relancer, leurs prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures a également réussi à endiguer la chute des marchés financiers en mars et permettre leur rebond.

Après trois baisses de taux en 2019 et une reprise à l'automne, pour la première fois depuis 10 ans, des injections de liquidités, la Réserve fédérale américaine a réagi en mars, rapidement et massivement. Elle a abaissé ses taux d'intérêt directeurs jusqu'à une fourchette de 0%-0,25% et s'est engagé sur des achats « illimités » d'obligations d'État. Un important programme de prêt garanti a été mis en place. Inquiète de la lenteur de la reprise économique et des perspectives de l'emploi, la Fed a élargi en juin son programme de rachat d'actifs à la dette d'entreprise. Elle est également prête à maintenir son principal taux directeur à zéro jusqu'à fin 2022. Fin août, la Fed a révisé sa stratégie en incluant un objectif d'inflation moyen de 2%, signifiant qu'elle était prête à une plus grande flexibilité sur l'inflation afin de privilégier l'emploi et la croissance. Pour l'heure, la Fed prévoit une inflation de 1,2% en 2020 et fixe un objectif de 2% en 2023. Jerome Powell a réitéré à plusieurs reprises sa prudence sur le rythme de la reprise américaine et appelé de ses vœux un nouveau volet fiscal.

Dans le sillage de la Réserve fédérale, la Banque centrale européenne a relancé à partir de novembre 2019 sa politique d'injection de liquidités pour stimuler une croissance atone en zone euro. C'est aussi dans le sillage de la Fed que la BCE est rapidement passée à l'action en mars pour rassurer les marchés et soutenir le crédit. La BCE a lancé un nouveau programme de rachats d'actifs de 750 milliards d'euros. Ce plan a été renforcé en juin pour totaliser 1,35 milliard d'euros, soit plus de 10 % du PIB de la zone euro. Il sera prolongé au moins « jusqu'à fin juin 2021 », contre fin 2020 initialement. La BCE a également allégé temporairement les exigences de capitaux propres et les mesures concernant les prêts à risques. Déjà au plancher avant la crise, les taux de la BCE n'ont pas été abaissés. Le taux de la facilité de dépôt reste inchangé à -0,5% et le taux de refinancement à zéro. L'inflation est passée en territoire négatif en août en zone euro. La banque centrale surveille, à ce titre, de près l'appréciation

de l'euro qui a franchi en septembre le seuil des 1,20 dollar. La BCE prévoit désormais une inflation à 0,3 % en 2020, 0,8 % en 2021 et 1,3 % en 2022, encore loin de son objectif « proche mais inférieure à 2 % ».

Marchés d'actions

Soutenus par la perspective de l'apaisement du conflit commercial sino-américain et par des politiques monétaires ultra-accommodantes, les marchés d'actions ont terminé l'année 2019 en beauté après leur fort repli en 2018. Avec une envolée de 29%, l'indice MSCI AC World en euros a signé sa meilleure performance depuis fin 2009. L'espoir d'un retour à meilleures fortunes sur la croissance mondiale a toutefois fait long feu.

Face à l'onde de choc provoquée par la pandémie, les actions ont été emportées fin février et surtout en mars par le vent de panique sur les actifs risqués. L'avertissement d'Apple mi-février sur ses perspectives 2020, lié à des problèmes de rupture de la chaîne d'approvisionnement et son exposition au marché chinois, a été le premier d'une longue série d'avertissements à travers différents secteurs. S'en est suivie alors une correction des marchés actions craignant des répercussions sur la croissance mondiale. Logiquement, la baisse s'est faite en premier lieu sur les secteurs les plus exposés à la pandémie à savoir les transports, les loisirs, l'automobile, les industriels et la distribution spécialisée. En parallèle, face aux incertitudes de l'impact du virus sur les futurs résultats des entreprises, les investisseurs se sont tournés vers des valeurs dites de qualité aux modèles opérationnels et bilans robustes.

Les mesures sans précédent et coordonnées déployées à travers le monde pour amortir le choc du « Grand Confinement » mais aussi les espoirs d'une reprise mondiale forte et rapide, ont par la suite alimenté le fort rebond des actions depuis leur plus bas de mars. Sur les marchés européens, les secteurs cycliques, principales victimes de la pandémie, ont suscité alors de nouveau l'intérêt des investisseurs avec en tête les transports & loisirs (+10% durant l'été), suivis de près par les industriels (+9%) et l'automobile (+8%). Les défensives, quant à elles, ont en revanche été délaissées, santé en tête (-7%), victime de l'appétence au risque des investisseurs.

Sur le troisième trimestre, les marchés d'actions ont été tiraillés entre, d'un côté, le soutien des mesures budgétaires et monétaires colossales et, de l'autre, les inquiétudes sur le rythme de la reprise économique avec les craintes d'une résurgence de l'épidémie. Le blocage des discussions au Congrès américain sur un nouveau volet fiscal a alimenté ces inquiétudes. Dans ce contexte, les marchés européens ont marqué le pas à la rentrée. Les investisseurs se sont de nouveau tournés vers les valeurs dites refuge, délaissant de nouveau les secteurs les plus exposés à un ralentissement économique : financières – bancaires en tête – pétrolières et les transports & loisirs ont très largement sous-performé alors que la santé et les secteurs liés à la consommation ont partiellement compensé cette sous-performance. À souligner également, le retour, depuis septembre, des opérations de croissance externe en Europe qui témoigne de la valorisation attractive des entreprises cibles comme de la qualité des bilans des acquéreurs.

L'indice EuroStoxx 50 a regagné 26% depuis son plus bas de mars, mais il s'affichait encore, fin septembre, en baisse de 10,9% depuis le début de l'année et de 10,5% sur un an. Fin septembre, l'indice MSCI AC World en euro reculait de 2,7% depuis le début de l'année et progressait de 2,6% sur un an. Aux Etats-Unis, le S&P 500 s'affichait, fin septembre, en hausse de 4,1% depuis le 1er janvier et de 13% sur un an.

La politique de gestion

En fin d'année 2019 et au début de l'année 2020, les investissements du portefeuille ont privilégié les valeurs de qualité défensives. Ainsi, nous avons renforcé la ligne Henkel et initié de nouvelles positions dans L'Oréal, Kerry, Rémy Cointreau et Essilor avec l'intention de construire une surpondération sur cette typologie de valeurs capables de délivrer une croissance régulière année après année. Un peu plus tard, en juillet, nous avons introduit le titre Unilever. La société opère un tournant stratégique de recentrage de son portefeuille qui devrait être créateur de valeur pour les actionnaires.

Le portefeuille a maintenu sa surpondération dans le secteur de la santé représenté par des valeurs comme Sanofi, Merck KGAA, Philips, UCB. Roche qui était une position détenue depuis plusieurs années, a été cédée cet été. Nous avons souhaité cristalliser la très belle performance du titre depuis son entrée dans le portefeuille à l'approche des élections américaines. Le prochain gouvernement pourrait décider de prendre des mesures visant à réduire le poids des dépenses de santé et donc le prix des médicaments. Roche est la valeur européenne la plus exposée à ce risque.

Au sein du secteur Énergies (Services aux collectivités et valeurs pétrolières), nous avons souhaité renforcer l'exposition du portefeuille à la thématique des énergies renouvelables qui sont promises à un fort développement dans le cadre de la transition climatique. Le fonds a investi dans EDP, E.ON, Engie et Snam. Nous avons aussi investi dans Neste, raffineur finlandais, qui a développé une expertise dans le diesel renouvelable biosourcé. La valeur a été cédée en septembre 2020 après une très belle performance et nous avons arbitré en faveur de Total qui a annoncé un plan très ambitieux d'investissement dans les énergies renouvelables.

Les valeurs technologiques ont fait l'objet de prise de profits sur la fin de l'exercice. Le portefeuille reste surpondéré sur les valeurs de logiciels et les semi-conducteurs mais est sous-pondéré globalement en raison de l'absence dans le portefeuille de sociétés de paiements électroniques.

Parmi les autres mouvements significatifs, on peut signaler la vente des titres Suez et Veolia en mars-avril dernier, ces deux sociétés n'étant pas éligibles dans le cadre du process ISR qui a été mis en place en début d'année. Enfin, le titre Solvay a été cédé au profit d'Evonik, société chimique allemande présentant une plus forte exposition aux solutions présentant une meilleure compatibilité avec les contraintes environnementales.

La stratégie de gestion mise en œuvre n'a pas permis au fonds de générer une surperformance par rapport à son indice. Le repositionnement du portefeuille sur des valeurs de croissance initié en début d'exercice n'a pas été suffisamment marqué pour traverser sereinement l'épisode de forte baisse des marchés sur le deuxième trimestre de l'année 2020

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2020, le fonds a réalisé une performance de -11,52% sur 12 mois, contre -6,79% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, n'a eu aucun impact opérationnel sur la gestion et sur la valorisation des fonds. Myria AM dispose de procédures « Risque de liquidité », « Risque de contrepartie », « Risque de marché » ; les risques liés à l'activité sont maîtrisés et aucun incident n'a été relevé.

Compte tenu de l'épidémie de la Covid-19 qui a sévit toute l'année 2020, le portefeuille a été géré selon l'objectif de gestion défini dans le prospectus. Ainsi, si des adaptations ont pu être réalisées au cours de l'année, elles ont consisté à réduire les marges de manœuvre autorisées pour se rapprocher de l'indice de comparaison du fonds. La gestion a donc pris en compte en temps réel les diverses annonces des gouvernements, des banquiers centraux et des sociétés pharmaceutiques pour tirer parti au mieux des informations disponibles et adapter en conséquence le niveau de risque.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél.: +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax: +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF EURO VALEUR ISR

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2020**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF EURO VALEUR ISR** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été remis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1er octobre 2019** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 janvier 2021

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Fabien CRÉGUT
Associé



BILAN ACTIF AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
INSTRUMENTS FINANCIERS	68 981 567,71	83 882 209,72
OPC MAÎTRE	68 981 567,71	83 882 209,72
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	449 917,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	449 917,00
COMPTES FINANCIERS	94 699,64	0,00
Liquidités	94 699,64	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	69 076 267,35	84 332 126,72

BILAN PASSIF AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	66 213 844,39	82 169 122,39
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées a	0,00	0,00
Report à nouveau a	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice a,b	3 755 794,28	2 790 899,90
Résultat de l'exercice a,b	-981 735,71	-1 068 827,81
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	68 987 902,96	83 891 194,48
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	88 364,39	99 068,23
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	88 364,39	99 068,23
COMPTES FINANCIERS	0,00	341 864,01
Concours bancaires courants	0,00	341 864,01
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	69 076 267,35	84 332 126,72

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	878,23	719,45
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	878,23	719,45
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-878,23	-719,45
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	988 358,53	1 116 767,84
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-989 236,76	-1 117 487,29
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	7 501,05	48 659,48
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-981 735,71	-1 068 827,81

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs :

La part X/D1 a été complètement rachetée le 10/02/2020.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007387543 - UFF EURO VALEUR ISR X : Taux de frais maximum de 1,35% TTC

FR0010286898 - UFF EURO VALEUR ISR C : Taux de frais maximum de 1,35% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts UFF EURO VALEUR ISR C	Capitalisation	Capitalisation
Parts UFF EURO VALEUR ISR X	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	83 891 194,48	88 892 220,89
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	37 218 865,42	8 211 779,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-43 951 142,60	-13 924 640,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 811 741,05	2 898 533,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-588,00	-588,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-10 992 930,87	-1 068 622,43
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>17 713 444,70</i>	<i>28 706 375,57</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-28 706 375,57</i>	<i>-29 774 998,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-989 236,76	-1 117 487,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,24	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	68 987 902,96	83 891 194,48

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN*

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2020
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	88 364,39
TOTAL DES DETTES		88 364,39
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-88 364,39

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	260 858,8378	36 964 492,53
Parts rachetées durant l'exercice	-97 923,3663	-13 257 643,50
Solde net des souscriptions/rachats	162 935,4715	23 706 849,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	558 005,5876	
Parts souscrites durant l'exercice	128,9867	254 372,89
Parts rachetées durant l'exercice	-15 042,9709	-30 693 499,10
Solde net des souscriptions/rachats	-14 913,9842	-30 439 126,21
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2020
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	848 733,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	139 624,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			68 981 567,71
Instruments financiers à terme	FR0007035761	EURO VALEUR ISR M	68 981 567,71
Total des titres du groupe			68 981 567,71

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-981 735,71	-1 068 827,81
Total	-981 735,71	-1 068 827,81

	30/09/2020	30/09/2019
Parts UFF EURO VALEUR ISR C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-981 735,71	-703 334,90
Total	-981 735,71	-703 334,90

	30/09/2020	30/09/2019
Parts UFF EURO VALEUR ISR X		
Affectation		
Distribution		0,00
Report à nouveau de l'exercice		0,00
Capitalisation	0,00	-365 492,91
Total	0,00	-365 492,91
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	14 913,9842
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 755 794,28	2 790 899,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 755 794,28	2 790 899,90

	30/09/2020	30/09/2019
Parts UFF EURO VALEUR ISR C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 755 794,28	1 836 533,57
Total	3 755 794,28	1 836 533,57

	30/09/2020	30/09/2019
Parts UFF EURO VALEUR ISR X		
Affectation		
Distribution		0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées		0,00
Capitalisation	0,00	954 366,33
Total	0,00	954 366,33
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	14 913,984
Distribution unitaire	0,00	0,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2016	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
Part UFF EURO VALEUR C					
Actif net en EUR	55 643 302,92	61 727 762,85	56 632 490,21	55 204 052,94	68 987 902,96
Nombre de titres	485 398,9069	431 812,0956	409 797,3829	395 070,1161	558 005,5876
Valeur liquidative unitaire	114,63	142,95	138,19	139,73	123,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,94	7,31	6,05	4,64	6,73
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,54	-1,77	-1,89	-1,78	-1,75
Part UFF EURO VALEUR X					
Actif net en EUR	39 104 618,47	38 937 684,26	32 259 730,68	28 687 141,54	0,00
Nombre de titres	24 780,9032	19 787,3470	16 957,7194	14 913,9842	0,00
Valeur liquidative unitaire	1 578,01	1 967,80	1 902,36	1 923,50	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	26,72	100,66	83,41	63,99	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-21,21	-24,40	-26,02	-24,50	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EURO VALEUR ISR M	EUR	45 089,5284	68 981 567,71	99,99
TOTAL FRANCE			68 981 567,71	99,99
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			68 981 567,71	99,99
TOTAL Organismes de placement collectif			68 981 567,71	99,99
Dettes			-88 364,39	-0,13
Comptes financiers			94 699,64	0,14
Actif net			68 987 902,96	100,00

Parts UFF EURO VALEUR ISR X	EUR	0,00	0,00
Parts UFF EURO VALEUR ISR C	EUR	558 005,5876	123,63